



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée, Madame LACROIX Géraldine
Statut : conseillère municipale en charge des animations
Adresse : Mairie – 1 Place du 20 février 1944 – 74500 FÉTERNES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivants le code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, 265 Route du Stade.

Motif : OCTI FERIA

Le dimanche 30 octobre 2022 de 9h à 14h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22/10/2022

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 222-2022

Je soussigné, Maxime JULLIARD, Maire de la commune de Féternes, Haute-Savoie,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-12, L.2214-4 et L.2542-8 du code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique :

Madame LACROIX Géraldine, conseillère municipale en charge des animations

Adresse : Mairie – 1 Place du 20 février 1944 – 74500 FÉTERNES, Haute-Savoie,
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 3^{ème} catégorie, 265 Route du Stade :

Le dimanche 30 octobre 2022 de 9h à 14h

Pour le motif suivant : **OCTI FERIA** à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Féternes, le 22 octobre 2022

Le Maire,
Maxime JULLIARD